Comité pour l’élimination de la discrimination
à l’égard des femmes

Trente et unième session

6-23 juillet 2004

Point 5 de l’ordre du jour provisoire\*

 \* CEDAW/C/2004/II/1.

Application de l’article 21 de la Convention sur l’élimination
de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes

 Rapports établis par les institutions spécialisées
des Nations Unies concernant l’application
de la Convention dans les domaines qui entrent
dans le cadre de leurs activités

 Note du Secrétaire général

 Additif

 Organisation des Nations Unies pour l’alimentation
et l’agriculture

1. Le 25 février 2004, le Secrétariat, au nom du Comité, a invité l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les renseignements que les États lui ont fournis au sujet de l’application de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes dans les domaines qui entrent dans le cadre de ses activités pour compléter l’information figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la trente et unième session.
2. Par ailleurs, le Comité souhaitait avoir des renseignements sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à promouvoir l’application de la Convention.
3. Le rapport ci-joint fait suite à la demande du Comité.

Annexe

 Rapport présenté par l’Organisation des Nations Unies
pour l’alimentation et l’agriculture au Comité
pour l’élimination de la discrimination
à l’égard des femmes

 Angola

 Selon les estimations de 2000[[1]](#footnote-1), l’Angola compte 12,4 millions d’habitants, dont 66 % de ruraux. La proportion d’actifs travaillant dans l’agriculture atteint 72 %.

 Les femmes et l’agriculture

 En 2000, la participation des femmes à la vie active représentait au total 46 %, dont 83 % travaillent dans l’agriculture. Sur l’ensemble des actifs du secteur agricole, on comptait 54 % de femmes.

 Activités menées par la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes
rurales et de l’égalité des sexes

 La FAO a entrepris un projet intitulé « Aménagement du régime foncier et sécurité alimentaire pour les personnes déplacées et les communautés résidantes ». Le projet s’adresse aux personnes déplacées de l’un et l’autre sexe, originaires des provinces de Huila et Bengo. Son objectif est de rétablir les limites des terres selon un mode participatif et, par le renforcement des capacités, de revoir le régime foncier en vigueur tout en aidant à définir les grands axes d’une politique agraire.

 Dans le cadre de son projet Dimitra, la FAO rassemble des données détaillées sur les organisations et les projets concernant les femmes des zones rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique et au Proche-Orient. Pour appeler l’attention sur la contribution de la femme rurale au développement, la FAO diffuse les informations recueillies en recourant aussi bien aux moyens de communication traditionnels qu’aux nouvelles technologies de l’information. Le projet Dimitra cherche à appeler l’attention des agents du développement sur les problèmes liés à la condition de la femme et à promouvoir l’échange et la diffusion d’informations. Il existe une organisation angolaise répertoriée sur la base de données Dimitra et elle est associée à deux projets intéressant les femmes rurales
– le projet de poste médical pour la revalidation et le projet d’assainissement d’urgence pour un meilleur environnement. Trois autres projets s’adressant aux femmes rurales sont répertoriés dans la base de données Dimitra : soins de santé publique, programme de soins de santé primaires et réhabilitation et développement.

 Bangladesh

 Selon les estimations de 2002[[2]](#footnote-2), le Bangladesh compte 143,8 millions d’habitants dont 73 % de ruraux. Environ 84 % de la population du Bangladesh dépend directement ou indirectement de l’agriculture et 53 % de l’ensemble des actifs travaille dans l’agriculture.

 Les femmes et l’agriculture

 En 2002, la participation des femmes à la vie active représentait au total 42 %, dont 66 % travaillant dans l’agriculture. Sur l’ensemble des actifs du secteur agricole, on compte 50 % de femmes.

 Activités menées par la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes
rurales et de l’égalité des sexes

 La FAO a entrepris au Bangladesh des projets pour favoriser l’accès des femmes rurales aux ressources productives, à la formation et à la nutrition. Dans certaines régions, la fourniture de ressources de base, comme l’accès à l’eau potable et aux soins de santé, est également encouragée. Le projet intégré d’horticulture et de développement et de la nutrition met l’accent sur la formation des femmes rurales à la production horticole et à la gestion des jardins privés pour développer la commercialisation et l’autoconsommation des fruits et légumes, la qualité nutritive et le traitement après récolte. Les femmes représentent 70 % des personnes participant à ce projet.

 La FAO a entrepris un projet de responsabilisation des communautés de pêcheurs pour qu’ils puissent assurer la sécurité de leurs conditions d’existence : dans ce cadre, les femmes se mobilisent et forment des associations de crédit et d’épargne pour créer des sociétés économiques d’agriculture, d’élevage et de transformation des produits de la pêche. Le projet contribue à promouvoir l’égalité entre les sexes en ce sens qu’il mobilise des groupes d’hommes et de femmes en nombre égal dans les organisations au niveau des villages, de façon à encourager la participation des femmes au développement tout en leur facilitant l’accès aux ressources. Le projet favorise également une prise en compte des sexospécificités, notamment au niveau des collectivités, et appuie une formation visant à sensibiliser les partenaires du secteur public et des ONG au souci d’équité entre les sexes.

 Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, entrepris avec l’aide de la FAO, mobilise les femmes et pousse à leur inclusion dans les organisations au niveau des villages ainsi qu’à leur représentation dans les comités de village, afin de leur assurer un meilleur accès aux ressources économiques et sociales. Les sociétés économiques encouragées sont axées sur la production de cultures familiales, le petit élevage, le développement de pépinières et le traitement après récolte des produits horticoles. Le projet vise à former 2 000 femmes aux diverses techniques de production et de transformation, l’accent étant mis en particulier sur l’aide aux femmes dans le dénuement.

 La FAO fait réaliser une étude qui mettra en valeur le rôle des femmes dans la protection de la biodiversité dans les systèmes de rizières. L’étude analysera les effets sur la sécurité alimentaire et sanitaire, sans perdre de vue les droits des femmes sur la connaissance traditionnelle de la riziculture de subsistance.

 République dominicaine

 Selon les estimations de 2000[[3]](#footnote-3), la République dominicaine compte 8,3 millions d’habitants, dont 34 % de ruraux. Il n’y a que 16 % d’actifs travaillant dans l’agriculture.

 Les femmes et l’agriculture

 En 2000, la participation des femmes à la vie active représentait au total 33 %, dont 2 % seulement travaillant dans l’agriculture. Sur l’ensemble des actifs du secteur agricole, on comptait 7 % de femmes.

 Activités menées par la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes
rurales et de l’égalité des sexes

 La FAO a organisé, en collaboration avec l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement, plusieurs ateliers de recherche participative axés sur les femmes et les hommes ruraux de la province de Samaná. Au total, 360 spécialistes appartenant à différentes organisations liées à l’Asociación de Samanenses Ausentes, Inc., ont reçu une formation.

 Guinée équatoriale

 Selon les estimations de 2000[[4]](#footnote-4), la Guinée équatoriale compte 456 000 habitants, dont 52 % de ruraux. La proportion d’actifs travaillant dans l’agriculture atteint 70 %.

 Les femmes et l’agriculture

 En 2000, la participation des femmes à la vie active représentait au total 35 %, dont 67 % travaillant dans l’agriculture. Sur l’ensemble des actifs du secteur agricole, on comptait 45 % de femmes.

 Activités menées par la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes
rurales et de l’égalité des sexes

 Le programme Telefood de la FAO a permis de financer quelques petits projets en Guinée équatoriale, dans la région de Malabo. Les projets ont mobilisé des femmes et des associations de femmes déjà engagées dans la production agricole pour la vente de leurs produits. Le projet avait pour ambition d’aider les femmes à dégager plus de revenus afin d’améliorer la qualité de leur vie et celle de leur famille.

 Espagne

 Selon les estimations de 2000[[5]](#footnote-5), l’Espagne compte 40,7 millions d’habitants, dont 22 % de ruraux. La proportion d’actifs travaillant dans l’agriculture est de 7 % au total.

 Les femmes et l’agriculture

 En 2000, la participation des femmes à la vie active représentait au total 37 %, dont 6 % seulement travaillant dans l’agriculture. Sur l’ensemble des actifs du secteur agricole, on comptait 32 % de femmes.

 Activités menées par la FAO en faveur de l’autonomisation des femmes
rurales et de l’égalité des sexes

 Dans le cadre de la collaboration instaurée avec le Ministère régional de l’agriculture et de la pêche en Andalousie, la FAO a organisé le cinquième atelier de formation à l’analyse des questions socio-économiques et des conditions spécifiques de chaque sexe (ASEG). Cette collaboration se proposait comme champ d’action de créer un vivier de formateurs nationaux formés aux méthodes de l’ASEG, qui diffuseraient ensuite cette approche à tous les niveaux – politique, institutionnel et sur le terrain. Pendant les cinq jours de cet atelier, 25 cadres supérieurs du Ministère ont suivi la formation. Grâce à cette initiative, 141 spécialistes au total ont suivi une formation aux méthodes ASEG.

1. Données fournies par FAOSTAT. [↑](#footnote-ref-1)
2. Données fournies par FAOSTAT. [↑](#footnote-ref-2)
3. Données fournies par FAOSTAT. [↑](#footnote-ref-3)
4. Données fournies par FAOSTAT. [↑](#footnote-ref-4)
5. Données fournies par FAOSTAT. [↑](#footnote-ref-5)